



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2003

COMPTE-RENDU RÉSUMÉ

L'Assemblée Générale de l'Office International de l'Eau s'est réunie le 26 Juin 2003 dans les locaux d'Athènes Services, 8 rue d'Athènes, Paris 9^{ème}, sous la présidence de Mr Dominique OLIVIER, vice-Président, le Président Jean RENARD n'ayant pu rejoindre Paris du fait d'un accident ferroviaire.

Mr OLIVIER présente à l'Assemblée les regrets de Mr RENARD pour ce contretemps indépendant de sa volonté.

Mr OLIVIER rappelle que suite à la modification des statuts et aux nouveaux textes sur les associations, l'Assemblée Générale se tient désormais en Juin de chaque année et que l'Assemblée Générale est alors couplée avec la réunion du Conseil d'Administration par commodité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2002

Le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2002 a été approuvé à l'unanimité.

I) CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2002

Mr MONTREDON présente les comptes 2002 tels qu'ils ont été arrêtés en accord avec le Commissaire aux Comptes.

Mr LIMOUZINEAU rappelle les vérifications auxquelles il a procédées et présente ses rapports réglementaires officiels au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Les points essentiels à souligner sont les suivants :

Le résultat net 2002 redevient bénéficiaire de + 90.000 €, comme prévu.

Le déficit 2001 (- 0,131 M€) avait déjà été ramené à la moitié de celui de 2000 (-0,259 M€) en tenant compte d'une dotation aux provisions importantes de 124.000 €, sans laquelle le compte aurait été déjà quasiment équilibré.

Le résultat d'exploitation est désormais largement positif à + 0,287 M€ ce qui démontre le succès du plan de restructuration mesuré mené en 2001 par le Directeur Général et représente plus qu'un doublement par rapport à 2002.

Les impôts et taxes et la dotation aux amortissements se stabilisent du fait notamment de la revente au franc symbolique à l'ENSIL Limoges des équipements de laboratoire achetés pour son compte dans le cadre du Pôle Régional de l'Eau du Limousin, du passage au système de location pour l'informatique et aussi du gel des nouveaux investissements en 2001.

Le CNFME reste légèrement déficitaire mais dans une limite moindre qu'en 2001 et en ayant provisionné des fins d'opérations européennes pouvant prêter à discussion.

Le chiffre d'affaires de stages permet d'être optimiste pour l'avenir sur la réactivité du nouveau service commercial, avec + 0,400 M€ par rapport à 2002.

La masse salariale a été fortement contrainte en 2002, mais il a été possible d'attribuer à tout le personnel salarié une prime unique exceptionnelle de 300 € nets en fin d'année à titre d'encouragement.

Les frais financiers restent trop lourds à 163.000 €, mais en tenant compte de l'affacturage du CNFME auprès de la BNP qui porte ses fruits en terme d'équilibre de la trésorerie.

La Trésorerie de l'Office s'est significativement détendue, même si elle reste du bon vouloir des banques. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a fait de gros efforts pour réduire ses délais au minimum possible, ce dont le Président tient à le remercier.

Mr DONZIER précise que les frais financiers sont restés élevés en 2002 pour une partie du fait des frais de l'affacturage mis en place en Septembre 2001 avec la BNP, et que le paiement du 1^{er} acompte du MEED sur CPO 2002 n'est intervenu qu'à la mi-juillet, ce qui a creusé le déficit de trésorerie au-delà de -1,000 M€, avec les difficultés que l'on sait dues à l'attitude suicidaire du Crédit Lyonnais.

L'affacturage nous fait gagner cependant de l'ordre de 3 mois sur les délais d'encaissement des factures du CNFME.

Il rappelle que l'Office ne sera à l'abri d'une cessation de paiement que s'il peut disposer d'une trésorerie positive de l'ordre d'1,000 M€ ce qui, même avec la vente de Sophia-Antipolis pour environ 500.000€ nets, laisse l'Association encore très dépendante des banques en l'absence de la recapitalisation indispensable.

La situation de trésorerie 2003 est cependant beaucoup plus favorable du fait d'un paiement très rapide du 1^{er} acompte du MEDD sur la CPO, dès la fin mars.

Mr DONZIER rappelle la dégradation des relations avec le Crédit Lyonnais qui a bloqué notre compte le 2 Mai 2002 pour s'auto rembourser des crédits Dailly accordés au titre du solde du projet de Pôle de l'Eau du Limousin. Sans l'appui de la Banque Tarneaud et de la Société Générale, l'Office de ce fait aurait frôlé la mise en cessation de paiement. De ce fait, il a été nécessaire de quitter le Crédit Lyonnais dont l'attitude est trop dangereuse du fait de son imprévisibilité.

Il a indiqué qu'effectivement les « lois Dailly » ne sont que des prêts sur factures et non des cessions de créances, ce qui met les banques en situation de force vis-à-vis de leurs clients. Elles se rémunèrent ainsi sans prendre aucun risque. Il pense également qu'il ne faut pas s'appuyer sur une banque avec laquelle une relation de confiance a été rompue.

La vente au plus vite du bâtiment de Sophia-Antipolis est indispensable, de même que la recapitalisation qu'a demandé l'Inspection Générale de l'Environnement.

Suite à ces explications et sur le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve définitivement et à l'unanimité le compte d'exploitation 2002 et le bilan au 31 Décembre 2002 et décident l'inscription de l'excédent de 90.000 € au report à nouveau.

II) BILAN D'ACTIVITE 2003 - TRESORERIE - ACTUALISATION DES COMPTES

Mr DONZIER présente le bilan d'activité du début de l'année 2003 qui est essentiellement marqué par :

■ la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), triennale pour la période 2002 à 2004, signée le 9 Mai 2002 avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, pour un montant total de subvention de 7,657 M€, dont 2,661 M€ en 2003.

La CPO porte sur trois objectifs prioritaires de l'activité statutaire de l'Office :

- 1) promouvoir les principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde,
- 2) développer l'information et l'accès à la documentation pour les professionnels, les décideurs (élus notamment avec C@rtel) et les usagers du secteur de l'eau, notamment notre projet de nouveau site internet sur les SAGE...,
- 3) contribuer à développer la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages et favoriser la mise à disposition des données du domaine de l'eau en France et en Europe, notamment pour l'application de la Directive-Cadre.

■ La CPO ne porte, en application des textes sur les associations et du code des marchés publics, que sur les activités statutaires de l'Office. L'appui direct aux études interbassins a été arrêté.

Le site internet de l'OIEAU continue sa progression et a atteint plus de 110.300 visites au mois de Mars dernier. Il en est de même pour C@rtel avec 30.400 visites et RIOB, 24.600. L'objectif qui était de 1.000.000 de visites sur les derniers 12 mois a été déjà largement dépassé.

- Les jumelages pré-adhésions en Europe Centrale notamment en Bulgarie et Estonie, ainsi que la deuxième phase du projet SEMIDE en Méditerranée.

- Le RIOB et les projets de bassins pilotes de l'Irtych et de la Volga, et l'achèvement du Rio Jiquiriça.

- La poursuite du projet EDEN-IW et plusieurs études pour la Commission Européenne.

Les perspectives de la formation sont conformes aux prévisions, en forte progression notamment sur les stages sur catalogues. Le premier semestre 2003 devrait être le meilleur jamais réalisé depuis la création de l'Office en 1991.

Bien entendu, le 1^{er} trimestre 2003 a été marqué par le III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, où l'Office, en tant que Secrétaire du RIOB, a organisé 4 ateliers, dont un qui a été suivi par 7 ministres des Pays-membres.

Dans ces conditions, Mr MONTREDON table sur une possibilité de maintien de l'équilibre en 2003, et cela malgré la charge supplémentaire due aux augmentations de la valeur du point sur les salaires.

Mr DONZIER précise que le compte prévisionnel 2003 tient compte de l'incidence de la CPO sur le ratio de TVA. La vente éventuelle du bâtiment de Sophia-Antipolis devra par contre être intégrée en produits exceptionnels. L'impôt sur les bénéficiaires sera dû à ce titre et pour bénéficier du crédit d'impôts sur les déficits de 2000 et 2001 il faudrait qu'elle intervienne rapidement, avant la fin de l'exercice.

Mr MONTREDON indique que la trésorerie s'est fortement améliorée par rapport à l'an dernier du fait de l'accélération des paiements du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'affacturage. La prévision de frais financiers reste cependant pessimiste à ce stade des prévisions 2003.

Le compte de trésorerie est en effet redevenu largement positif avec le paiement rapide du solde 2002 et de l'acompte 2003 sur la CPO avec le MEDD, seuls la fin Février et le début Mars ont été négatifs sans dépasser un découvert total de - 0,435 M€ (Dailly compris).

Mr DONZIER note cependant une inquiétude sur les financements attendus du Ministère des Affaires Etrangères, compte tenu de sa situation budgétaire catastrophique, les crédits ne seront qu'au mieux débloqués à l'automne.

Suite à ces prévisions, l'Assemblée s'est félicitée des perspectives d'activités pour l'année 2003, malgré la réserve sur les financements du MAE.

Elle approuve le budget prévisionnel actualisé pour l'année en cours.

Elle remercie à nouveau la Banque Tarneaud, le Crédit du Nord, la Société Générale et la Banque Nationale de Paris pour leur soutien.

Elle se félicite de la bonne exécution de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2002-2004 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Elle demande d'envisager le même dispositif de CPO avec les autres Ministères, notamment avec celui des Affaires Etrangères.

Elle a pris acte, malgré l'amélioration spectaculaire de la trésorerie, de la nécessité d'une vente rapide du bâtiment de Sophia-Antipolis, pour la partie non occupée directement par la Direction de la Coopération Internationale.

L'Assemblée demande à la Direction de garder une grande vigilance sur l'évolution de la masse salariale qui, compte tenu des augmentations de la valeur du point acquises en 2002 et 2003 ne devra pas dépasser 4,500 M€ pour 2003 y compris les mesures envisagées de revalorisation des salaires en cours de discussion avec les syndicats au sein du Comité d'Entreprise.

Mr DONZIER pense que cet objectif de modération pourra être atteint mais qu'après trois années de restructuration et de blocages salariaux, il est équitable de faire bénéficier le personnel, qui s'est fortement impliqué, des bénéfices d'un retour à meilleure fortune, notamment en procédant à une requalification très significative dans la grille des emplois de la Convention Collective. Si celle-ci ne doit avoir que des conséquences marginales en 2003 (à compter d'Octobre), par contre elle chargera la masse salariale 2004 et les années suivantes et il ne faudrait pas que la hausse totale dépasse 130.000 €uros en année pleine pour éviter une nouvelle dégradation des comptes. Il envisage également de négocier avec les syndicats un système d'intéressement aux résultats et espère que le paiement d'une prime exceptionnelle sera possible en Décembre comme l'an dernier.

III) PRET DE LA BANQUE TARNEAUD

L'Assemblée a pris connaissance de l'accord donné le 10 Février 2003 par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, sur le prêt à moyen terme de 450.000 €uros auprès de la banque Tarneaud, afin de reconstituer le compte de trésorerie et donnent mandat au Président de signer les actes définitifs pour sa réalisation, aux conditions convenues, éventuellement renégociées.

Mr DONZIER rappelle que ce prêt prévoit une hypothèque sur la partie qui ne sera pas vendue des bâtiments de Sophia-Antipolis et il suggère, compte tenu de l'amélioration actuelle de la trésorerie, de renégocier avec la Banque Tarneaud le taux global et les modalités de décaissement pour minorer les frais financiers ultérieurs.

IV) SITUATION DES CONTENTIEUX

Mr MONTREDON informe l'Assemblée de la décision de la Cour d'Appel de Paris d'infirmer le jugement en 1^{ère} instance des Prud'hommes en faveur de l'Office dans l'affaire RUBINSTEIN.

Mr DONZIER relève que la Cour d'Appel n'a pas pris en compte la situation économique de l'Office en 1999-2000 au moment du licenciement et que le montant des indemnités à verser à cet ancien collaborateur apparaît exorbitant (30.500 €). FIDAL recommande de se pourvoir en Cassation.

En outre, il rappelle que le Tribunal Administratif de Nice a débouté l'Office de son action contre le Ministère de l'Emploi par suite de l'annulation de l'arrêté de la Direction Départementale du Travail valant l'autorisation de licencier Mr FRUSTRA, travailleur protégé. Compte tenu des attendus de ce jugement, il a été interjeté appel.

Un règlement amiable a été par contre recherché avec Mr KEBABI en conciliation devant les Prud'hommes de Limoges.

V) APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'Inspection Générale de l'Environnement a relevé que le Règlement Intérieur prévu à l'article 8 des statuts, n'avait pas été actualisé depuis la création de l'Office et était donc encore celui en vigueur à l'ancienne « Fondation de l'Eau » de Limoges, dont juridiquement l'OIEAU a pris la suite en 1991.

Cet ancien règlement était donc complètement dépassé.

Ce sont en fait les articles 8 et 11 des statuts de l'association, qui détaillent de façon assez précise les rôles du Président et des Directeurs, ainsi que la délégation générale de signatures régulièrement actualisée qui organisent le fonctionnement interne de l'association.

Il était donc indispensable de rédiger un nouveau Règlement Intérieur, en conformité avec les statuts modifiés par Arrêté du 30 Août 2001 et tenant compte notamment de la création en 1994 de poste de Secrétaire Général de l'Association, avec la nomination de François ARCANGELI, remplacé depuis par Alain MONTREDON, ainsi que des postes de Directeur de l'Innovation et du Développement (Gilles NEVEU) et de Directrice de la Communication (Christiane RUNEL).

Le Président présente le projet de Règlement qui traduit fidèlement et officialise le fonctionnement réel de l'association tel qu'il a été réorganisé depuis 1994 avec l'arrivée du premier Secrétaire Général et depuis 2001 avec la mise en œuvre de la restructuration des Directions de l'Office à Limoges.

Ce projet n'introduit donc pas de modification quant au fonctionnement réel de l'association, déjà organisé depuis plusieurs années, et qui se trouve seulement officiellement clarifié.

Le Conseil d'Administration a adopté le nouveau Règlement Intérieur lors de sa dernière réunion du 11 Décembre 2002 et a sollicité auprès du Ministère de l'Intérieur un avis préalable avant l'approbation définitive prévue au titre des Associations Déclarées d'Utilité Publique.

Le Ministère de l'Intérieur (Bureau des Groupements et Associations) a fait part de ses remarques au Directeur Général de notre Association (art. 3 et 4).

Le texte du Règlement Intérieur a été alors modifié pour tenir compte intégralement de ces remarques.

Suite à ces explications, l'Assemblée a adopté à l'unanimité le Règlement Intérieur de l'OIEAU, conformément aux préconisations du Ministère de l'Intérieur.

Mr LIMOUZINEAU a souligné que le nouveau règlement confiait, par délégation permanente de signature du Président, des responsabilités importantes aux cadres dirigeants salariés de l'Association ou détachés/mis à disposition par les Ministères, puisque ceux-ci auront à signer des marchés ou des factures ou engager leur responsabilité pénale, comme par exemple Mme RUNEL, au titre de la loi sur la presse, en tant que Directrice des publications de l'OIEAU et du RIOB.

Il va de soi que, dans la requalification des postes engagée avec les syndicats et le Comité d'Entreprise, ces salariés (PREUX, MONTREDON, NEVEU et RUNEL) seront, de ce fait, classés en catégorie I.

VI) VENTE DU BATIMENT DE SOPHIA-ANTIPOLIS ET DES ACTIONS DE L'IRH

Outre l'emprunt à moyen terme de 450.000 €uros auprès de la Banque Tarneaud de Limoges, dont le Préfet de Paris a bien voulu autoriser la conclusion, l'Assemblée Générale de Décembre 2000 avait approuvé le principe de la vente des locaux, qui appartiennent à l'Association, dans notre bâtiment de la Technopôle de Sophia-Antipolis dans les Alpes-Maritimes, compte tenu de la situation de trésorerie.

Mr MONTREDON rappelle les difficultés rencontrées avec le notaire de Grasse pour régulariser les actes antérieurs, remontant jusqu'aux années 1970 à l'époque du CEFIGRE, ainsi que la situation de la copropriété.

Désormais la situation est claire, mais par la faute du notaire, l'Office a perdu près d'un an pour pouvoir réaliser la vente décidée par l'Assemblée Générale de Décembre 2000.

Après comparaison des solutions possibles, la dernière Assemblée Générale a décidé de conserver la partie occupée par la DCI, compte tenu des frais de déménagement et des loyers de bureaux pratiqués dans la région, et de ne vendre que la partie dont nous n'avons pas besoin, dont une partie libre et une partie d'ores et déjà louée à des entreprises locales.

L'estimation de cette partie, confirmée globalement par le Service des Domaines, s'élève à environ 620.000 € (0,150 M€ pour la partie inoccupée et 0,470 M€ pour le reste loué), auxquels il faudra déduire les frais de l'agence qui a reçu mandat de vente, soit environ 500.000 € nets pour l'Office, qui figureront en recettes exceptionnelles au compte d'exploitation et seront soumis à l'impôt sur les bénéfices, sauf à ce que la vente intervienne suffisamment tôt pour bénéficier du crédit d'impôts sur les déficits d'exploitation de 2000 et 2001.

Mr DONZIER rappelle que la vente est soumise statutairement à une autorisation préalable du Préfet de Paris.

La constitution du dossier de vente, l'estimation du prix et la recherche d'acquéreurs potentiels, pour ces parties non utilisées par nos services, ont été confiées à deux agences immobilières spécialisées, la Régie des Sites Tertiaires et VEDIMMO.

Malheureusement, la chute du marché immobilier de bureaux, sur la Technopôle de Sophia-Antipolis et dans les Alpes-Maritimes en général, n'a pas permis de concrétiser la vente depuis 2000, aucun acheteur sérieux ne s'étant présenté.

Il est vrai que notre bâtiment est de conception ancienne des années 1970 et pose certains problèmes de rénovation et de réaménagement.

Ce n'est que début 2003 que l'Office a eu une offre, pour la seule partie actuellement vide, qui après de dures négociations a pu arriver à une proposition de prix de 150.000 €uros, correspondant à notre estimation initiale et qui apparaît acceptable dans le contexte de déprise du marché local.

Vu l'urgence de procéder à une réorganisation de notre haut de bilan pour satisfaire aux exigences de nos banques, qui commencent à marquer leur impatience (presque trois ans s'étant écoulés depuis la décision de principe, faute d'acheteur), l'Assemblée Générale a pris connaissance des difficultés rencontrées pour réaliser la vente de la partie non occupée par l'Office du bâtiment de Sophia-Antipolis :

- elle donne son accord sur la vente au seul acheteur qui s'est présenté pour 150.000 € de la partie inoccupée et sur le prix de mise en vente retenu avec le cabinet VEDIMMO, pour la partie actuellement louée (470.000 €) ;
- elle donne pouvoir au Président de réaliser la vente à ces conditions, dans les délais les plus brefs, compte tenu des problèmes de trésorerie de l'association, sous réserve de l'approbation préalable par le Préfet de Paris.

Elle souhaite que les actes authentiques puissent être signés si possible définitivement avant la fin de l'année 2003.

Mr DONZIER informe également l'Assemblée Générale de la proposition qu'il a reçue du Président Directeur Général de l'IRH de racheter à un prix intéressant l'ensemble des actions de sa société que détient encore l'OIEAU, comme conséquence de la fusion avec l'AFEE qui les avait acquises en son temps.

Comme tenu du prix proposé de 17.226 €uros, qui apparaît effectivement intéressant, l'Assemblée donne son accord à la revente des actions de l'IRH détenues par l'OIEAU et donnent mandat au Président pour signer au plus vite les actes nécessaires devant notaire.

VII) ACTIONS DE L'OIEAU EN REGIONS

Mr DONZIER rappelle les dossiers déposés auprès des autorités régionales du Limousin en ce qui concerne :

- **d'une part**, une stratégie de développement international des activités limousines de formation et d'information,
- **d'autre part**, les investissements minima de rénovation et de sécurité à Limoges et La Souterraine

Les réunions tenues en 2002 à Limoges n'ont pas permis de conclure : en matière internationale il semble que la Région et la DRCE n'aient pas de procédures pour les actions proposées et que, pour les investissements, il faut envisager de nouveau un tour de table multifinanceurs s'appuyant sur des crédits du FEDER, selon le modèle complexe ayant prévalu pour le précédent projet de Pôle Régional de l'Eau, avec les délais et les complications administratives que nous avons déjà dû subir et sachant que le FEDER ne peut financer de projets à Limoges même. La Cour des Comptes a relevé ce problème.

Mr DONZIER rappelle que l'Office n'a pas les moyens de faire l'avance en attendant les versements des collectivités sur leur part et encore moins du FEDER qui ne paie qu'à plus d'un an. Il faut un système de portage, comme cela a été organisé avec la filiale « Leasing » de la BNP pour le matériel informatique, avec revente du parc existant.

Il insiste sur la nécessité cependant de réaliser d'urgence les améliorations indispensables en matière d'hygiène et de sécurité tant des personnels que des stagiaires notamment en Limousin et il a donné aux directeurs de sites les instructions pour y veiller et réaliser les travaux indispensables y compris en autofinçant, si nécessaire, dans le cadre de leurs délégations résultant du nouveau règlement intérieur.

Les appuis de la Région, des Conseils Généraux et de la Ville de La Souterraine restent très en dessous des attentes de l'OIEAU. La Cour des Comptes recommande également une meilleure prise en compte par les Collectivités locales des contraintes d'aménagement du Territoire de l'OIEau.

Il rappelle que l'Office inaugure le 27 Juin 2003 les deux nouveaux pilotes d'affinage d'eau potable et d'inspection des réseaux d'assainissement, mais que ceux-ci ont été réalisés en autofinancement et très marginalement sur crédits RETEX.

Les relations avec la Ville de Limoges et son Service des Eaux sont excellentes.

A Saint-Omer, des stages sont ouverts sur « carte » depuis 2002 pour des formations sur les process industriels.

Mr BEGORRE, Président du NANCIE, a fait le point du projet du Pôle Régional de l'Eau de Nancy, auquel les Collectivités Territoriales ont proposé que l'Office s'associe.

Mr DONZIER présente les deux notes d'intention préparées par D. PREUX et J. MANCEL chacun en ce qui le concerne et précise qu'une douzaine de stages seront déjà inscrits au catalogue 2004 du CNFME pour être réalisés à Nancy.

Mr DONZIER indique qu'il ne s'agirait pas de relancer un nouveau dossier de fusion entre l'Office et le NANCIE, mais l'OIEAU pourrait se voir confier par les Collectivités lorraines le développement d'une antenne du CNFME dédiée aux process industriels, ainsi que la création d'une nouvelle entité pour la coopération internationale dans le domaine de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement, s'appuyant notamment sur la coopération décentralisée.

Il est convenu que Mr RENARD et Mr BEGORRE poursuivent les études dans ce sens.

Mr BEGORRE indique qu'il soutient ce partenariat sur ces bases nouvelles et que, même si la restructuration de NANCIE apparaît plus complexe que prévu, les décisions pourraient être prises à l'automne pour un démarrage dès le début 2004.

Mr DONZIER indique également que des discussions sont en cours avec le SIAAP pour une collaboration dans le cadre du réaménagement de la halle technique de la station d'épuration de Colombes.

VIII) CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES

Suite aux réunions avec les rapporteurs de la Cour, il apparaît que ceux-ci n'ont pas relevé d'irrégularités particulières mais ont à formuler des recommandations générales et particulières pour améliorer notre équilibre financier et la gestion de l'Office.

En particulier, la Cour estime que les membres devraient s'impliquer plus fortement dans un soutien à l'Office, notamment en périodes difficiles, et assurer sa recapitalisation notamment. La cour a relevé que les cotisations restaient à un niveau symbolique et n'avaient pas été revalorisées depuis 1991.

Le Président rappelle effectivement que la dernière Assemblée a décidé de reconduire pour 2003 les cotisations à l'association au même niveau qu'en 2002 et que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 1991 et que certains membres étaient encore en retard du paiement de leur cotisation 2001.

La Cour des Comptes demande une réévaluation significative.

Dans ces conditions, et en attendant de disposer du rapport définitif de la Cour, l'Assemblée Générale décide d'ores et déjà de fixer les cotisations pour 2004 à 7.800 € pour les membres fondateurs, 3.900 € pour les membres associés, 2.800 € pour les membres actifs et 800 € pour les membres correspondants, les membres internationaux restant dispensés de payer la cotisation.

IX) QUESTIONS DIVERSES

Mr DONZIER a également évoqué les différentes questions suivantes :

- ◆ les conventions-cadres signées entre l'OIEAU et l'Organisation des Etats Américains (OAS) durant le III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, le MOU avec le GWP et l'accord avec le SYNCRA ;

- ◆ le Forum Mondial de l'Eau de Kyoto et le G8 d'Evian, ... ;

- ◆ le SEMIDE et le RIOB et la nécessité relevée par la Commissaire aux Comptes d'officialiser, par des conventions spécifiques avec eux, leurs relations avec l'OIEAU ;

- ◆ la revue de presse 2002 et les statistiques des sites Internet OIEAU, C@rtel, SAGE, RIOB, ... ;

- ◆ les nouvelles publications ;

- ◆ les colloques, conférences (X – AGRO – ENA – 18/12/2003 – Sénat ...) ;

- ◆ le projet de convention de groupement pour la conduite des programmes de recherche sur l'eau dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Central, qui semble au point mort.

- ◆ les dispositions arrêtées par le Bureau le 30 Avril dernier en ce qui concerne la prime de « suggestions spéciales », attribuée aux directeurs de l'OIEau, aux personnels de la Direction Générale ainsi qu' aux fonctionnaires mis à disposition, pour tenir compte des horaires particulièrement lourds qui leur sont imposés (cadres dirigeants et assistantes de Direction Générale) et de déplacements très fréquents.

Enfin l'Assemblée et le Conseil, après avoir pris connaissance des diverses questions ci-dessus, ont, en particulier et à nouveau, appelé l'attention des Collectivités Locales du Limousin sur le rôle d'aménagement du territoire et de développement régional que l'Office joue dans la Région et sur l'importance de leur appui financier pour permettre de nouveaux développements des activités, tant à Limoges que surtout à La Souterraine, compte tenu par ailleurs des sommes importantes que l'Office leur verse désormais, depuis 2000, au titre de la Taxe Professionnelle.

L'Assemblée a félicité la direction et tout le personnel de l'association pour les bons résultats économiques qu'ils ont obtenus, permettant le rétablissement des grands équilibres de l'OIEau
